



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Onzième session

Rome, 4-8 avril 2016

Rapport sur le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre

Point 10.3 de l'ordre du jour

Document élaboré par le Secrétariat de la CIPV

1. Le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS) a été appliqué au projet pilote de mise en œuvre de la surveillance et au programme de travail du Secrétariat de la CIPV, en insistant surtout sur les difficultés rencontrées par les Parties contractantes dans la mise en œuvre de la Convention et des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et les possibilités qui s'offrent à elles.

2. À sa dixième session¹, la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) a demandé au Secrétariat de la CIPV de poursuivre l'intégration du projet IRSS dans le projet pilote de mise en œuvre de la surveillance et dans le programme de travail de la CIPV. Le Secrétariat s'est attelé à cette tâche au cours de l'année et a analysé les façons dont il pouvait contribuer à la mise en œuvre dans le cadre du programme de travail de la CIPV, de la Convention et des NIMP, ainsi que spécifiquement pour le projet pilote de mise en œuvre.

3. Pour faciliter les activités relatives à l'IRSS, on a engagé début 2015 un consultant, qui continuera à travailler jusqu'à la fin du second cycle, en avril 2017.

¹ Rapport final de la dixième session de la CMP:

https://www.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2015/09/MO152_CPM-10Report_2015-09-18_Fr.pdf.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

4. L'IRSS est un mécanisme qui permet:

- d'apporter un appui aux différents services du Secrétariat de la CIPV en ce qui concerne l'analyse et la définition des grandes stratégies et pour l'exécution des plans de travail;
- de mener des études de cas sur de nouveaux enjeux relatifs à des domaines thématiques tels que la sécurité alimentaire, le changement climatique ou encore la facilitation des échanges;
- de définir les futures priorités en matière de mise en œuvre au moyen d'une méthode d'établissement des priorités qui sera testée pendant le projet pilote de mise en œuvre de la surveillance;
- de fournir un appui et une assistance aux Parties contractantes qui demandent de l'aide pour la mise en œuvre de la Convention et des NIMP, par la gestion du centre d'assistance du Système.

5. Les mesures relatives à l'IRSS prévues au sein du Secrétariat et à l'appui du projet pilote de mise en œuvre de la surveillance sont présentées ci-dessous, classées dans plusieurs catégories générales; dans les puces de niveau inférieur, on présente les activités qui ont été lancées.

- Création d'un cadre de suivi et d'évaluation pour permettre la réactivité et l'amélioration continue dans le projet pilote sur la surveillance et le programme de facilitation de la mise en œuvre de la CIPV:
 - Par l'intermédiaire du programme IRSS, le Secrétariat de la CIPV a participé, avec d'autres unités techniques de la FAO (travaillant sur la CIPV, la sécurité sanitaire des aliments (AGDF), la santé animale (AGAH) et les pêches (FIPM)), à une réunion consacrée à l'élaboration de méthodes pour recenser les nouveaux enjeux et leurs incidences, et envisager des stratégies pour atténuer les risques qui y sont associés, et ainsi améliorer la prévoyance de l'Organisation.
- Définition d'indicateurs pour mesurer le succès du projet pilote de mise en œuvre de la surveillance et des aspects plus larges de la mise en œuvre de la CIPV et des NIMP:
 - Par l'intermédiaire du programme IRSS, le Secrétariat de la CIPV a participé à la réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de la Convention sur la diversité biologique (CDB) pour trouver des synergies entre le plan stratégique de la CDB et les objectifs stratégiques de la CIPV aux fins de la définition d'indicateurs pertinents sur la protection de l'environnement et la diversité biologique que les Parties contractantes de la CIPV pourraient utiliser pour mesurer la mise en œuvre dans ces domaines. Il s'agit d'une activité préparatoire à des activités plus spécifiques en matière de suivi et d'évaluation.
- Études théoriques: comme en est convenue la CMP à sa dixième session, l'IRSS réalisera des études de cas, produira des documents techniques et élaborera d'autres produits, et apportera une importante contribution aux initiatives menées dans le cadre de l'Année internationale de la santé des végétaux, ainsi qu'à la publication phare de la CIPV sur l'état de la santé des végétaux dans le monde (publication prévue en 2020). Les études théoriques sur les nouveaux enjeux en matière de protection phytosanitaire et les autres études nécessaires au titre de l'IRSS en préparation en 2015 porteront notamment sur les thèmes ci-après:
 - Détournement par rapport à l'usage prévu par les Parties contractantes de la CIPV
 - Achèvement de l'examen de l'application de l'équivalence des mesures de gestion des risques phytosanitaires

- Une étude sur l'examen et l'évaluation des approches en matière de biosécurité suivies dans différents pays; ce travail est entrepris en collaboration avec l'équipe de la FAO chargée du renforcement des capacités liées à la sécurité sanitaire des aliments (AGDF) et le service de la santé animale (AGAH) au titre de l'objectif stratégique 4 du programme de travail de celui-ci. Ce travail permettra de mieux comprendre les difficultés que les Parties contractantes pourraient rencontrer à l'avenir dans la gestion de leurs activités phytosanitaires du fait de l'évolution de la situation, et notamment la mise en œuvre de nouveaux accords tels que ceux que pourrait amener la ratification de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges.
 - Par l'intermédiaire du programme IRSS, le Secrétariat de la CIPV a participé à une conférence de la Commission économique pour l'Europe consacrée à la traçabilité des produits agricoles qui a pour objectif de travailler à l'harmonisation des systèmes de traçabilité des produits agricoles; des liens pourraient apparaître avec les futures activités de la CIPV sur le sujet, déjà examiné par le Comité des normes et dans d'autres domaines de travail.
 - Fonction du centre d'assistance du Système:
 - Par l'intermédiaire du programme IRSS, le Secrétariat de la CIPV a analysé l'utilisation qui est faite du centre d'assistance du Système et des ressources et outils en ligne de mise en œuvre et de renforcement des capacités, en vue d'améliorer l'expérience d'utilisation des Parties contractantes.
 - Recommandations de la CIPV: il convient d'analyser plus en détail les recommandations que la CMP a formulées à sa neuvième session (2014) concernant la couverture des plantes aquatiques² par la CIPV et le commerce par internet (commerce électronique) des plantes et autres articles réglementés³, ainsi que les autres recommandations de la CIPV susceptibles d'avoir des incidences pour la facilitation de la mise en œuvre. Ces activités seront développées sous le cadre de surveillance approprié établi par la CMP pour les activités de mise en œuvre.
6. La CMP est invitée:
- 1) à *prendre note* des activités menées en 2015 au titre de l'IRSS, qui contribueront au succès du projet pilote de mise en œuvre de la surveillance et au programme de travail de la CIPV.

² <https://www.ippc.int/en/core-activities/governance/cpm-recommendations/ippc-aquatic-plants/>

³ <https://www.ippc.int/en/core-activities/governance/cpm-recommendations/ippc-aquatic-plants-trade-commerce/>